

SESSION 2011

**BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE**

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION**

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 6

**ÉCONOMIE - DROIT**

Le sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4  
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

*L'usage des calculatrices n'est pas autorisé*

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer l'intitulé de la partie traitée.

Ce sujet comporte 4 annexes.

**PARTIE RÉDACTIONNELLE (10 points)**

L'exercice des activités de l'entreprise est placé sous le signe des libertés économiques. Toutefois ces libertés, et notamment la liberté de concurrence, ont des limites.

Dans une réflexion structurée, présentez les arguments juridiques illustrés d'exemples qui permettent de répondre à la question suivante :

**Le droit de la consommation constitue-t-il un obstacle aux principes de libre concurrence ?**

**PARTIE ANALYTIQUE (10 points)**

**À partir des annexes et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :**

1. Citez les principaux circuits de financement des entreprises.
2. Montrez le rôle que peut jouer la banque centrale dans les conditions de financement des entreprises.
3. Expliquez si le financement des entreprises fait partie du rôle principal attribué à la BCE.
4. Expliquez les difficultés des entreprises pour leur financement en distinguant la situation des PME de celles des grandes entreprises.
5. Montrez quelle peut être l'action de l'État pour faciliter le financement spécifique des petites et moyennes entreprises.

**Liste des annexes :**

Annexe 1 : « Les PME et entrepreneuriat : les enseignements de la crise mondiale et la voie à suivre pour créer des emplois et soutenir la croissance », site de l'OCDE.

Annexe 2 : Évolution du taux directeur des principales opérations de refinancement.

Annexe 3 : Le rôle de la banque centrale européenne.

Annexe 4 : L'action d'OSEO.

**Annexe 1 : « Les PME et entrepreneuriat : les enseignements de la crise mondiale et la voie à suivre pour créer des emplois et soutenir la croissance »**

La crise mondiale semble prendre fin. Après les fortes baisses du PIB enregistrées en 2009, les pays de l'OCDE ont renoué avec la croissance, une légère accélération de la reprise est prévue pour 2011 et les institutions financières ont vu s'éloigner les risques immédiats d'insolvabilité. La situation actuelle des marchés économiques et financiers ne peut toutefois guère être qualifiée de normale, car les banques centrales s'estiment toujours tenues de maintenir leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas. Dans le droit fil du retour à la croissance, les PME connaissent en 2010 une modeste reprise qui devrait s'amplifier l'an prochain. Néanmoins, on aurait tort de tabler sur un retour à la normale, car tous les indicateurs sont annonciateurs de sérieux défis pour le financement des PME et de l'entrepreneuriat dans les années à venir.

Le retour des PME sur les marchés du crédit s'est fait nettement plus lentement que celui des grandes entreprises. En 2008-09, du fait du gel de ces marchés, les entreprises de toutes les tailles ont fait face à de sévères restrictions des liquidités.

Entre 2008 et 2009, les crédits bancaires aux PME ont soit augmenté très faiblement, soit diminué. En 2010, ils sont restés stables ou ont amorcé une remontée progressive dans certains cas, avec cependant de fortes disparités selon les secteurs et les entreprises.

Les PME ont été confrontées, en 2008-09, à un durcissement des conditions du crédit, les banques imposant des marges et des frais plus élevés, des garanties plus strictes, des conventions de prêt plus contraignantes et des délais de remboursement plus courts. Dans certains cas, on peut observer un assouplissement en 2010 ; dans d'autres, les conditions d'emprunt restent difficiles, en particulier pour les petites entreprises. Ce retour lent et hésitant des PME vers les marchés du crédit contraste avec la situation des entreprises de plus grande taille, qui ont en général accumulé une solide trésorerie leur permettant non seulement d'emprunter à des conditions favorables, mais aussi de faire de nouveau notablement appel aux marchés.

Source : <http://www.oecd.org>

**Annexe 2 : Évolution du taux directeur des principales opérations de refinancement**

Dates de valeurs	Taux directeur
13 mai 2009	1.00
08 avril 2009	1.25
11 mars 2009	1.50
21 janvier 2009	2.00
10 décembre 2008	2.50
12 novembre 2008	3.25
15 octobre 2008	3.75

Source : <http://www.banque-france.fr/>

### **Annexe 3 : Quel est le rôle de la Banque centrale européenne ?**

La Banque centrale européenne (BCE), instituée le 1er juin 1998, met en oeuvre la politique monétaire unique dans la zone euro. Plus précisément, c'est l'Eurosystème, constitué par les banques centrales nationales de la zone euro et la BCE, qui définit la politique monétaire unique. L'objectif principal de celle-ci est la stabilité des prix (article 127 TFUE).

Pour évaluer la situation monétaire de la zone, la BCE utilise trois indicateurs essentiels :

- le niveau d'inflation sur un an qui doit être proche de 2 % ;
- celui de la croissance de l'agrégat monétaire M3 ;
- les perspectives d'évolution des prix, fondées sur une large gamme d'indicateurs économiques et financiers.

Sur cette base, la BCE agit sur le taux directeur, c'est-à-dire le taux d'intérêt auquel les banques se refinancent auprès de la BCE et qui influe sur les conditions de crédit proposées aux entreprises et aux particuliers.

La BCE est par ailleurs chargée de la conduite de la politique de change arrêtée par le Conseil Ecofin, réunissant les ministres de l'Économie et des Finances de l'Union. Si les instances politiques ont théoriquement la maîtrise de cette politique, ses orientations ne doivent pas entrer en contradiction avec l'objectif de stabilité des prix.

**Source : site <http://www.vie-publique.fr/>**

### **Annexe 4 : L'action d'OSEO**

Le Gouvernement a décidé, le 2 octobre 2008, d'un plan de soutien au financement des PME. Ce plan comprend notamment le renforcement des moyens d'OSEO, établissement financier public spécialisé dans l'accompagnement des PME.

Trois mesures ont été décidées :

- Un accroissement de 50% de la capacité de prêts d'OSEO, grâce à l'ouverture d'une nouvelle ligne de refinancement de 2 milliards d'euros par la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Une augmentation du volume des garanties accordées par OSEO aux PME, soit 1 milliard d'euros de prêts bancaires supplémentaires chaque année. Les dotations des fonds de garantie sont portées de 240 à 280 millions d'euros en 2008 et 2009.
- Une relance du fonds de garantie RSF (Renforcement de la Structure financière) destiné à la consolidation des prêts court terme consentis aux PME. 1 milliard de prêts de consolidation pourrait être garanti grâce à ce fonds spécifique qui, dans un premier temps, sera doté par l'Etat de 70 millions d'euros.

**Source : <http://www.oseo.fr/>**